

M. Denis Jeannerat ajoute qu'il n'existe aucun montage financier. Il conviendrait plutôt de constituer un fonds de réserve qui pourra être affecté à d'autres projets.

Mme Rose-Marie Allemann précise que l'on demande la compétence pour vendre le bâtiment.

Mme Céline Grellier indique que s'il n'y a pas de vente, il n'y aura pas d'argent pour rénover la colonie du Cerneux-Godat. Elle demande si le bâtiment est protégé et pour quelle raison nous ne pouvons pas avoir d'information sur la valeur officielle ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le bâtiment n'est pas protégé.

M. Alain Christe pense que les personnes de Berlincourt verraient bien que l'on vende ce bâtiment, mais on pourrait aussi imaginer faire un gîte ou maison d'hôtes. Il y a la possibilité de trouver un investisseur.

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'elle est ouverte à tout.

M. Damien Lachat remarque que le message n'est même pas au conditionnel, il faut faire attention sur le sens et écrire des choses plus flexibles. Il ajoute qu'il est scandaleux de ne pas communiquer la valeur officielle du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 27 voix, sans opposition, le Conseil général décide la vente l'ancienne école de Berlincourt.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué du bâtiment Setag (Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

En préambule, M. Georges Migy précise qu'une petite erreur s'est glissée dans l'énoncé du point de l'ordre du jour, ainsi que sur le message, le montant du crédit s'élève à Fr. 42'000,- et non pas à Fr. 39'000,-. La réalisation de ces investigations techniques découle d'une obligation légale. Le dossier a été traité en premier lieu par la commune de Bassecourt et maintenant nous passons à la phase deux. M. Georges Migy explique que nous avons reçu l'approbation de l'Office de l'environnement. Conjointement, les entreprises Henri Schaller SA et Willemin-Macodel feront aussi les travaux. Ces derniers s'étaleront jusqu'à fin 2014. Le projet est subventionné, le montant à charge de la commune se monte à Fr. 8'000,-.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le crédit de Fr. 42'000,- est acceptée à la majorité évidente.

7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00 dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude (Message du Conseil communal au Conseil général N°3 du 25 mars 2013)

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy complète le message du Conseil communal au Conseil général en disant que la ZAM est complète. La ZAM générera à terme entre 500 et 600 places de travail. La dernière parcelle a été vendue à l'entreprise Fossil. Dans l'intervalle, de nouvelles demandes nous sont parvenues. Georges Migy ajoute que la zone d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC) reste un gage de reconnaissance et de continuité. La future zone d'activités sera de grande importance.

M. Denis Jeannerat annonce que le groupe PDC propose d'accepter ce crédit sans réserve. La ZAM a une importance stratégique et est idéalement située géographiquement. Pour le développement économique de notre région, nous avons comme mission de la promouvoir. Les entreprises qui vont s'implanter ont une très haute valeur ajoutée. On ne brasse pas le sol.

M. Georges Migy ajoute qu'il est important d'accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

M. Daniel Joray est d'avis que la réussite de la ZAM 1 est fantastique. Toutefois, il est d'avis qu'avant de passer à la phase suivante, le seul fait d'avoir des entreprises n'assure pas des rentrées d'impôts. Il estime qu'il faut faire le bilan sur ce qui a été fait et dans une deuxième phase, définir ce que l'on veut accueillir comme entreprises.

M. Georges Migy répond qu'il est difficile de faire un bilan. Il a fallu 15 ans à Cedrac en Ajoie pour que cela soit rentable. En 2012, une seule entreprise a rapporté un montant de fr. 300'000,- d'impôt. Pour 2013 et 2014, il est impossible de prévoir des chiffres.

La ZAM2 sera développée par étapes. Si on fait un plan localisé, on se concentrera sur environ 50'000 m2 de terrain jusqu'à la Gare. Les projets retenus seront sélectifs, car nous avons déjà refusé cinq entreprises.

M. Frédéric Juillerat annonce que le groupe UDC acceptera le point 7, mais il tient à poser les questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ?
- Quelle surface de terrain à bâtir en zone industrielle reste-t-il dans la nouvelle commune ?
- Et le terrain sera-t-il vendu à perte comme pour Cartier ?

M. Georges Migy répond que la loi sur l'aménagement du territoire concerne l'ensemble du territoire. Elle n'aura aucune conséquence.

M. Georges Migy indique que la ZAM2 concerne 50'000 m2 de terrain. L'inventaire devra être fait pour connaître la surface libre dans les autres villages.

Pour ce qui est de la vente des terrains, M. Georges Migy rappelle qu'il était important de faire venir l'entreprise Cartier. Nous avons négocié le prix de vente à fr. 120,-. Nous avons touché une subvention et nous pouvons largement absorber ce prix. Il précise que lorsque nous avons articulé le montant de fr. 120,-, personne ne pensait que nous parviendrions à vendre du terrain.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 31 voix sans abstention, le crédit de Fr. 150'000,- est acceptée.

8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Petrovic Ivo et sa famille

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Ivo Petrovic est né le 26 octobre 1977 à Travnik (Bosnie et Herzégovine). Son épouse Brigita Petrovic, née Susnja, est née le 6 avril 1977 à Kakanj (Bosnie et Herzégovine). Leurs enfants sont nés à Porrentruy. Matej le 24 juillet 2001 et Tea le 2 novembre 2003. La famille est de nationalité croate et possède le permis C.

Ivo Petrovic est arrivé en décembre 1992 à Courgenay. Brigita Petrovic est arrivée en novembre 1991 à Glovelier, avec ses parents. Le couple est domicilié à Bassecourt depuis le 1^{er} septembre 2000.

Raison de la demande de naturalisation : cela fait 20 ans que le couple vit en Suisse. Les enfants sont nés dans le Jura. Ils ont fait leur vie dans le Jura et s'y sentent bien.

Le maire rappelle que les membres du Conseil général peuvent consulter les dossiers au secrétariat communal.

L'audition s'est déroulée le 21 février 2013. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que M. Ivo Petrovic, son épouse Brigita et leurs enfants Matej et Tea obtiennent le droit de cité cantonal.